

**Avis du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes
N° AURA 2024-R-041**

Séance du 20 juin 2024

**Avis relatif à la demande d'autorisation de travaux
dans la réserve naturelle régionale (RNR) de Cheires et des grottes de Volvic**

Lors de la séance du 20 juin 2024, le CSRPN a examiné la demande d'autorisation de travaux dans la réserve naturelle régionale (RNR) de Cheires et des grottes de Volvic.

Le CSRPN a bien noté les compléments apportés entre les deux passages en commission.

Le CSRPN rend un **avis favorable sous réserve** :

- De la mise en défens des zones excavées par des systèmes empêchant la venue des amphibiens et reptiles et leur permettant d'en sortir. Ce système de barrière doit être disposé avant la mise en mouvement des adultes qui viendraient sur leurs sites d'hivernage (courant septembre suivant la météorologie). L'état de ces barrières doit être vérifié au moins une fois par semaine.
- Il est demandé qu'il y ait une présence continue d'un écologue afin d'assurer une surveillance des reptiles et des amphibiens et le cas échéant pour capturer temporairement et relâcher les individus en péril et suivant les recommandations sanitaires de la Société Herpétologique de France.
- Le CSRPN souhaite une plus grande quantité d'hibernaculums. La disposition de ceux-ci et leurs effectifs sont à définir avec la conservatrice de la réserve.

Le président du CSRPN
Auvergne-Rhône-Alpes

Claude AMOROS

